

## FICHE DE POSTE PEMF HORS ECOLE APPLICATION

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	2026 - PEMF
	INTITULE DU POSTE	Professeur Maître Formateur
	PLACE DU POSTE	<p>Sous l'autorité de l'A-Dasen :</p> <p>Le maître formateur, professeurs des écoles, est titulaire d'un poste d'enseignant dans une école et exerce une double mission : une mission d'enseignant en tant que maître responsable d'une classe, une mission de formateur.</p>
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	<p>Les missions du PEMF sont définies conformément au référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs, tel que précisé en annexe 1 de la circulaire n° 2015-109 du 21 juillet 2015, parue au Bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015.</p>
	MISSIONS	<p>Dans le cadre de ses fonctions, le professeur des écoles maître formateur assure le suivi des professeurs des écoles stagiaires (PES/FSTG) et l'accueil d'étudiants (L1, L2, L3, M1 et M2) au sein de sa classe.</p> <p>À ce titre, il est chargé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer une fonction tutorale tout au long de l'année scolaire : visites-conseil, accompagnement à l'analyse des pratiques et à la rédaction du portfolio ou de l'écrit réflexif, rédaction de rapports de visite et de bilans, dépôt de documents sur la plateforme de suivi COMPAS ;</li> <li>- intervenir au sein de l'INSPE, à hauteur de 30 heures minimum ;</li> <li>- contribuer à l'évaluation du parcours de professionnalisation des PES/FSTG dans le cadre de la procédure de titularisation ;</li> <li>- accueillir des stagiaires en observation et en pratique accompagnée (SOPA), ainsi que certains PES/FSTG, au sein de sa classe ;</li> <li>- participer aux actions de formation continue organisées par la DSDEN ;</li> <li>- contribuer à la production et à la diffusion d'outils pédagogiques dans le cadre des groupes départementaux ;</li> <li>- accueillir des étudiants et des formateurs de l'INSPE dans sa classe pour la mise en œuvre de modules de formation ou l'observation de gestes professionnels (travaux dirigés de terrain) ;</li> <li>- participer aux oraux blancs de préparation au CRPE ;</li> <li>- prendre part aux actions de formation et aux dispositifs de recherche-action conduits par l'INSPE ;</li> <li>- participer aux réunions de coordination avec les différents acteurs de la formation (INSPE, IEN, PEMF).</li> </ul>
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> <li>- assurer le tutorat des professeurs stagiaires : suivi individualisé, rédaction des rapports de visite, participation aux bilans de formation et à l'évaluation du stage en responsabilité ;</li> <li>- collaborer aux dispositifs d'accompagnement renforcé et aux dispositifs d'aide destinés aux professeurs stagiaires ;</li> <li>- participer aux jurys de soutenance des mémoires professionnels des professeurs stagiaires ;</li> <li>- participer à des commissions d'entretien.</li> </ul>

	<b>COMPETENCES</b>	<p>Les compétences attendues s'inscrivent dans le cadre du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, ainsi que dans celui du référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs précité.</p> <p>À ce titre, le candidat devra être en capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- travailler en équipe et coopérer avec l'ensemble des acteurs de la formation ;</li> <li>- s'engager avec rigueur, disponibilité et exemplarité dans les missions confiées ;</li> <li>- communiquer avec aisance, tant à l'écrit qu'à l'oral, auprès de publics variés ;</li> <li>- faire preuve de qualités d'écoute, d'analyse et d'accompagnement des pratiques professionnelles ;</li> <li>- mobiliser une connaissance approfondie des enjeux didactiques et pédagogiques ;</li> <li>- maîtriser le référentiel de compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;</li> <li>- disposer de solides compétences relationnelles et rédactionnelles ;</li> <li>- s'inscrire dans une démarche réflexive et de développement professionnel continu.</li> </ul>
<b>CONTEXTE ADMINISTRATIF</b>	<b>PRE-REQUIS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Être titulaire d'un CAFIPEMF.</li> <li>- Être mobile sur l'ensemble du département.</li> </ul>
	<b>CONDITIONS D'EXERCICE</b>	<p>Au titre de ses fonctions de PEMF, l'enseignant bénéficie, pour l'année scolaire, d'une décharge d'enseignement à hauteur de 33 %, selon des jours prédéfinis en fonction des contraintes liées à la formation des professeurs des écoles stagiaires.</p>
	<b>NOMINATION</b>	<p>Obtention d'un poste à titre définitif au barème via MVT1D, au sein d'une école d'application.</p> <p>Obtention d'un poste hors école d'application <b>à l'année</b> (reconduction possible au regard des besoins identifiés par la DSDEN).</p>
	<b>REGIME HORAIRE</b>	<p>Le titulaire du poste est soumis au régime horaire des enseignants.</p>
	<b>MODALITES DE CANDIDATURE</b>	<p>Les enseignants candidatent exclusivement par la voie hiérarchique, en transmettant leur lettre de motivation et leur curriculum vitae.</p> <p>Les modalités sont explicitées sur une note publiée au BULLETIN DÉPARTEMENTAL des Bouches du Rhône.</p>
	<b>CONTACT</b>	<p>DSDEN - <a href="mailto:ce.cpdiena1@ac-aix-marseille.fr">ce.cpdiena1@ac-aix-marseille.fr</a></p>